

Voyage itinérant du 03 au 05 mai 2024

CONDITIONS GENERALES

Ce voyage itinérant se veut convivial et à la portée de tout cyclotouriste.

En cas de doute, nous vous invitons à vous rapprocher du CODEP afin de valider votre capacité à entreprendre ce voyage.

L'inscription à ce voyage implique l'adhésion aux conditions générales.

Votre inscription ne sera prise en compte et ne sera définitive que dans la mesure des places disponibles ainsi qu'à réception de votre bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné d'un acompte de 50% du montant du voyage, dans le cas d'une inscription réalisée à plus de 30 jours de la date du départ.

Le solde du prix du voyage devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date du départ.

Pour toute inscription à 30 jours et moins de la date du départ : vous devrez procéder au paiement du montant total du voyage.

Vous pourrez procéder au paiement de votre voyage par chèque bancaire, ou par virement au compte du CODEP FR76 19406 00004 67174472057 41.

Annulation :

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible le CODEP.

Le CODEP ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Il vous appartient de vérifier, en préalable à votre inscription, les risques pour lesquels vous êtes déjà couverts par votre propre assurance.

Tout voyage commencé est dû dans sa totalité.

Si la randonnée est annulée de notre fait, il vous sera proposé une formule de remplacement.

En cas d'annulation définitive, vous serez remboursé intégralement

Annulation pour nombre insuffisant de participants :

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler ce voyage si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint.

Vos versements vous seront intégralement restitués.

Risques :

Tout voyage comporte un risque, si minime soit-il. Chaque participant les assume en toute connaissance de cause, s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir dans le cadre normal de cette activité, au CODEP.

Ceci est également valable pour les ayants droits et les membres de la famille.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le CODEP, lequel ne peut être tenu pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un membre du groupe.

Le CODEP se réserve le droit, si des circonstances particulières mettant en cause la sécurité du groupe l'exigent, de modifier les itinéraires.

En conséquence, chaque participant s'engage à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir au CODEP. Ceci est également valable pour les ayant droits et les membres de la famille.

Responsabilité :

Le CODEP ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chaque participant, ce dernier devant être couvert par sa propre assurance responsabilité civile.

Le Prix :

Il comprend :

Les traces GPS

Un cocktail de bienvenue

L'hébergement en chambre double ou quadruple.

Les draps

Les petits déjeuners

Les diners

Il ne comprend pas :

L'assistance

Le transport de vos bagages

Le linge de toilette

Les repas des vendredi et samedi midi

Les dépenses à caractère personnel.

Le voyage itinérant :

Il vous sera fourni des traces GPS des itinéraires.

Vous n'aurez pas d'accompagnateur.

Ce voyage suppose donc une connaissance convenable de l'utilisation d'un GPS ou à défaut la lecture de cartes.

Le CODEP ne saurait non plus être tenu pour responsable d'une mauvaise interprétation des traces GPS ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur.

Le voyage itinérant suppose l'acceptation d'un risque, si minime soit-il qui peut être dû notamment à une modification des éléments naturels sur l'itinéraire.

Bagages :

S'agissant d'un voyage itinérant en autonomie, chaque participant assume le transport de ses bagages et effets personnels et précieux sous sa responsabilité

Conditions spécifiques liées à l'épidémie de Covid-19 :

Le CODEP, s'assure de la mise en place de mesures et de gestes barrières, destinés à préserver votre santé.

Le CODEP ne peut être tenu pour responsable de l'infection d'un participant par la COVID-19, pendant le voyage itinérant.

Si le voyage devait être annulé pour une raison liée à la Covid-19 le CODEP s'engage à vous rembourser intégralement les sommes versées.

Dans le cas de la Covid-19, le CODEP peut annuler le voyage jusqu'à la dernière minute si la sécurité de celui-ci était menacée ou si des directives officielles devaient s'appliquer.

Droits du voyageur :

Toutes les images et tous les textes du site et sur le blog du CODEP sont protégés par les lois internationales sur le copyright et le Code de la Propriété Intellectuelle. Ils ne peuvent être utilisés, sous quelque forme que ce soit, sans une autorisation écrite de son auteur.